**Une image contenant texte

Description générée automatiquement**

**CONDITIONS ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE L’EXAMEN**

**Epreuve théorique**

*Quand passer son Code ?*

Lorsque vous vous entraînez au code au sein d’une auto-école, le moniteur vous conseille sur le moment où passer votre examen. Il base son opinion sur le nombre et le type de fautes que vous avez faites aux dernières séries d’entraînement.

Si vous réalisez moins de 5 fautes sur la plupart de vos dernières séries de tests, vous savez que vous êtes capable de le faire. Mais ce qui compte c’est surtout de **vous sentir à l’aise avec la plupart des questions que vous rencontrez**. La majorité des questions ne doivent plus être source de stress, d’hésitations ou de questionnements infinis.

**Vous devez parler le « langage code » et savoir assez facilement ce que l’on attend de vous sur les questions** : repérer un danger, appliquer les limitations de vitesse, connaître les chiffres les plus demandés, etc.

Ensuite, prenez chaque question que vous avez ratée et décortiquez-la. Comprenez pourquoi vous avez mal répondu, ce que vous avez présupposé, pourquoi et quels éléments essentiels vous devez vous rappeler pour ne pas refaire le même type d’erreur.

Lorsque vous êtes à l’aise avec la plupart des questions et que les corrections des quelques questions que vous avez ratées sont évidentes, alors **vous êtes prêts pour vous inscrire à l'examen.**

*Où passer son Code ?*

Vous avez aujourd’hui le choix entre plusieurs centres agréés auprès desquels vous pouvez réserver votre session d’examen en ligne :

* [La Poste](https://codedelaroute.io/reservation-examen-code.php)
* Point code
* Code & Go

Quel que soit l’opérateur choisi, **le prix a été fixé à 30 €** par le ministère de l’Intérieur. Vous devrez repayer ces 30 € à chaque passage si jamais vous échouez.

**Certains candidats se demandent si le code est plus facile avec la Poste**. Si le passage du Code dans un centre La Poste semble être le plus populaire, il n’existe pas de différence dans les conditions d’examens, le déroulement et les questions.

La seule différence notable réside dans le fait que Point Code fait passer le test sur un **ordinateur** alors que les autres, dont La Poste, utilisent une **tablette tactile**.

*Les documents à présenter absolument le jour de l’épreuve*

Quel que soit le centre choisi, après votre inscription en ligne, vous recevrez une convocation par e-mail qui vous rappellera la date, l’heure et le lieu de votre session. Vous devez absolument vous y présenter au moins **20 minutes en avance** afin de faire contrôler vos documents : **votre convocation et une pièce d’identité valide**.

* **Si vous êtes de nationalité française** :  
  – Une **carte nationale d’identité valide ou périmée de moins de 5 ans**  
  – Un **passeport biométrique valide ou périmé de moins de 5 ans** ou 2 ans si le passeport n’est pas biométrique.
* **Autres nationalités** :  
  – Un passeport  
  – Une Carte de Séjour Temporaire (UE)  
  – Une carte de séjour pluriannuelle

Il existe d’autres cas et en fonction de l’âge du candidat. Vous pouvez également consulter le site officiel de l’administration française [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057).

*La durée et le déroulement de l’examen*

Une fois que l’examinateur aura vérifié votre identité, il vous donnera une tablette et un casque audio pour répondre aux questions. Il conservera votre pièce d’identité jusqu’à la fin de l’épreuve.

Avant de commencer l’examen, **conformez-vous au règlement du Code de la route** :

* Eteignez et rangez vos appareils électroniques.
* Utilisez le casque audio ou les écouteurs fournis par le centre.
* N’utilisez aucun document (ne trichez pas).
* Ne communiquez pas avec les autres candidats (ne trichez pas).
* Attendez que l’inspecteur vous donne le feu vert pour débuter l’épreuve.

**Une session d’examen dure environ 25 minutes**. C’est le temps que vous aurez pour répondre aux 40 questions de la série.

Le questionnaire est tiré au sort sur la tablette. Votre série de questions se présentera exactement de la même manière que les examens blancs que vous aurez réalisés sur notre plateforme de révision. Vous verrez apparaître la première question et les lettres A, B, C, D sur votre écran précédents les réponses possibles. Une touche « valider » vous permettra de certifier votre choix et vous fera passer à la question suivante. Une petite voix vous guidera et vous lira également les questions.

**Vous avez 20 secondes pour répondre à chaque question** et vous pouvez changer votre réponse tant que les 20 secondes ne sont pas écoulées.

**Vous avez le droit de faire 5 erreurs**, autrement dit vous devez répondre à 35 questions correctement pour obtenir votre Code.

Lorsque vous aurez terminé de répondre à toutes les questions, vous pourrez rendre votre tablette à l’examinateur, qui vérifiera le nombre de bonnes réponses.

**Vous recevrez le**[**résultat de votre examen**](https://codedelaroute.io/blog/resultat/)**par e-mail entre 2h et 48h après votre présentation à l’épreuve.** Vous disposez maintenant d'un [**délai de 5 ans**](https://codedelaroute.io/blog/validite-code-de-la-route/) pour vous présenter aux épreuves pratiques du permis.

**À noter** : les épreuves du permis de conduire (Code et conduite) peuvent être aménagées pour les candidats souffrant de troubles DYS (dysphrasie, dyslexie, dysphasie, etc.) et les travailleurs handicapés.

**Epreuve pratique**

*Informations*

Pour pouvoir passer l’examen pratique, il faut avoir obtenu l’examen théorique général du permis de conduire (code de la route). Le nombre maximum de présentations à cet examen est de 5 sur une période de 5 ans à compter de la réussite de votre examen théorique général du permis de conduire.

Quand passer ? Lorsque vous vous sentez prêt à passer cet examen, votre moniteur vous inscrit en préfecture. Vous recevrez par la suite votre convocation à l’examen avec la date, l’heure et les lieux de rendez-vous de l’examen.

*Avant l’examen*

Soyez à l’heure le jour J, et vérifiez bien que vous avez pris votre pièce d’identité et votre convocation. Le cas échéant pensez à votre livret d'apprentissage (conduite supervisée, accompagnée). Votre examinateur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l’examen.

*Pendant l’examen*

Vous allez être évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. Votre examinateur va vérifier votre capacité à déceler les changements de contexte sur la route et à vous y adapter.

Dans tous les cas il faudra conduire de façon effective et à allure soutenue sur route et sur autoroute. Votre examinateur va vous donner des instructions directionnelles simples. Cependant, avec le stress, il est possible que vous ne compreniez pas ou que vous n’ayez pas entendu ce qu’il vous a dit, dans ce cas n’hésitez surtout pas à le faire répéter plutôt que de commettre une erreur.

*Votre conduite va être ponctuée par plusieurs « sous épreuves »*

Selon l’Arrêté du 2 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 19 février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1

* Test de vue L’examinateur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d’immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.
* Vérifications intérieures et extérieures Lors de votre passage à l'examen pratique du permis de conduire, l'inspecteur va vous demander de procéder à 2 vérifications, qui comptent pour 3 points : 1 vérification intérieure : 1 point 1 vérification extérieure : 1 point et la question qui lui est associée : 1 point
* Freinage de précision La réalisation d’un freinage de précision devra être réalisé soit à l’occasion d'u arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.
* Une Manœuvre La réalisation d’une des 6 manœuvres choisie par l’expert qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite ; marche arrière en arrondi ou en angle ; rangement en créneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi- tour). On vous jugera surtout sur votre capacité à maintenir la sécurité pendant votre manœuvre et sur votre technicité.

*Barème et notation*

Cet examen est noté sur 31 points. Pour être admis il faut obtenir au minimum 20 points et ne pas commettre de faute éliminatoire. Il y a 5 niveaux d'appréciation :

E : faute éliminatoire (elle entraîne systématiquement l’échec du candidat à l’examen, elle se définit par un comportement dangereux du candidat, se mettant en danger, ou mettant en danger les usagers.

0 : le candidat n’obtient pas de point pour cette compétence mais n’a pas commis de faute grave et éliminatoire.

1 : 1 point obtenu. La compétence est en cours d’acquisition mais est toutefois encore mal maitrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l’examen de manière incomplète.

2 : 2 points obtenus. La compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l’examen à des niveaux de qualité variable.

3 : 3 points obtenus. La compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était nécessaire.

Quel que soit l’erreur que vous avez commise, si l’inspecteur intervient physiquement sur les pédales ou le volant, cela sera forcément considéré comme une faute éliminatoire.

A noter : une intervention verbale de l’examinateur n’est pas forcément synonyme d’élimination.

Il a le droit de vous faire des remarques sur votre conduite et cela est une bonne chose. Vous restez un jeune conducteur avec des qualités et des défauts qui sont pardonnables. Servez-vous alors de ses conseils pour mieux faire !

*Après l’examen*

Les résultats : Ils vous seront transmis par la poste en principe dans un délai de 2 jours suivant votre passage. **En cas de réussite****,** vous recevrez un certificat d’examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable. Il est valable 4 mois en attendant la délivrance de votre permis de conduire. **Si vous avez échoué,** vous recevrez un certificat d’examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention défavorable. Ce certificat vous indiquera les compétences que vous n’avez pas acquises. Avec un peu d’entrainement, vous devriez être au point pour votre prochaine présentation.